

Historique du Collège de la Châtre

1 - Du Moyen-Âge à la Révolution

Grâce aux importantes recherches de Charles Duguet, Martin-Civat et Jean Gaultier, il est facile de retracer l'histoire de notre Collège jusqu'à la Révolution. Les Archives Départementales, la bibliothèque de La Châtre et les bulletins de l'AELC m'aideront à compléter, mais bien imparfaitement, ce travail.

Notre collège, alors paroissial, est un des plus vieux de France puisque c'est en 1498 qu'il fut créé, mais ce n'est que 40 ans plus tard, en 1540, que la ville lui attribua des locaux situés sur la place St Jean, notre actuelle place de la Mairie, locaux qu'elle venait d'acquérir pour loger également l'Hôtel de ville et l'Auditoire. C'est ainsi que la pharmacie Gasquet, aujourd'hui pharmacie Dejhouanet-Hekenroth, fut notre premier collège jusqu'en 1790.

Les fils de nobles, six ou sept familles à La Châtre, ayant le privilège d'être éduqués par un précepteur, seuls les fils des bourgeois et riches marchands fréquentaient le collège. Les élèves étaient externes et devaient savoir lire et compter pour être admis. Il y avait cinq heures de cours par jour : de 8h à 10h et de 2h à 4h, tous les jours sauf les jeudis, dimanches et fêtes, un mois de vacances du 15 septembre au 18 octobre. Chaque dimanche matin, les élèves étaient tenus de se rendre au collège, "un demy gardeur avant la messe paroissiale pour y estre tous conduits par le sous-maître."

Au Collège, on enseignait la grammaire dans les basses classes, puis les principes de la langue latine dans les classes d'Humanités où les élèves lisaient les textes des poètes latins et

quelques textes grecs, pendant six ans. Les élèves sachant assez de latin pouvaient entrer en rhétorique. A vrai dire, les élèves du collège de la Châtre, malgré la menace du fouet, n'apprenaient pas suffisamment de latin pour aborder les Humanités. Pour parfaire leur éducation, les parents devaient les envoyer en pension dans les collèges jésuites de Bourges ou de Limoges ou à l'Ecole militaire de Pontlevoy où, avec les fils de nobles, on admettait quelques roturiers.

Le maître, assisté d'un sous-maître, présenté par les habitants, nommé par le chapitre et confirmé par l'archevêque, était rétribué par la ville et le chapitre. Les élèves donnaient 15 sols par an, moyennant quoi le maître était tenu de "fournir et si bien entretenir la chandelle, que leur vue n'en puisse aucunement souffrir."

Jean Rondault et Antoine Peigné sont les plus anciens maîtres connus (1511). Difficile de passer sous silence l'illustre abbé Jérôme Coulmain qui, en 1770, succéda à son père, digne enseignant du même nom. Le sieur Coulmain fils, s'absentant souvent, ne remplissant ni ses devoirs ni ses obligations, n'assistant que très rarement aux offices divins, préférant courir la potentaine en "habit de couleur avec les élégants de l'un et l'autre sexe", fut renvoyé en 1776 sans terminer son bail. On lui attribua la cure de St-Christophe en Boucherie où "il continua sa façon d'agir qui était de ne rien faire."

Son successeur, le sous-diacre Germain Pierre Giraudon, ne fit pas mieux. Alors, il fut décidé que le concours pour la place de Principal se passerait à La Châtre et non à Bourges. C'est ainsi que le sieur Jean Simon Neboux se présenta. L'assemblée du corps de ville jugeant que sa vie, mœurs et capacités étaient bonnes, il devint le dernier Principal du collège avant la Révolution.

2 – De la Révolution à nos jours

Pour remercier les Carmes arrivés à La Châtre en 1350 afin de soigner les nombreux malades de la peste, la ville leur avait permis de s'installer. C'est ainsi qu'ils avaient établi leur couvent sur la place St Jean, à l'ouest de la Chapelle St Jean.

En 1784, les moines avaient déjà quitté notre ville. La Chapelle St Jean en mauvais état, gênante et inutile, fut démolie car la ville projetait la construction d'un Hôtel de Ville plus adéquat. On ne parlait pas de changer le lieu du collège. La Révolution allait modifier les choses. Le Collège fut fermé. Simon Neboux créa une école : collège provisoire, dans le couvent des Carmes alors vide.

Le 2 mai 1790, un feu de cheminée s'étant déclaré dans la salle de l'Hôtel de Ville, les élus s'installèrent aussi dans le couvent des Carmes. On décida alors de vendre l'ensemble des bâtiments, Collège et Hôtel de Ville devenus inutiles, qui furent adjugés à M.Chicot le 17 juillet 1792.

Le 25 nivôse (14 janvier 1794), le nouveau Conseil Municipal, pour satisfaire aux mesures républicaines prônant un enseignement populaire, reconnut le citoyen Simon Neboux "très propre à l'enseignement public", manière de légaliser les choses.

Il fallut attendre le premier Empire pour que la municipalité se préoccupât vraiment de l'enseignement secondaire. Le collège provisoire des Carmes, dirigé par Neboux comptait alors 80 élèves dont 57 pensionnaires et la population de La Châtre, dépassant 4000 habitants, offrait de bonnes espérances.

Le 27 janvier 1807 (on avait abandonné le calendrier républicain depuis un an) le maire Joseph Pierre Delavau demanda l'autorisation d'acquérir la plus belle maison de la Châtre, celle du Marquis de Villaines exilé.

En 1808, le collège s'installait pour 162 ans dans le prestigieux Hôtel de Villaines.

Ce rappel historique a été rédigé par Solange Dalot, ancienne élève de 1952 à 1955, qui fut institutrice à Pouligny-Notre-Dame, aux côtés de Georges Toury.

Celui-ci, dans son discours de banquet 1964, concluait :

...**"C'est le Collège que nous avons connu.**

Nous avons peine à imaginer que cette bâtisse aux hauts murs, lieu d'étude et d'ennui pour nos pauvres potaches internes, fût l'Hôtel du Marquis de Villaines qui, en bon berrichon, savait dignement recevoir ses invités. "On y jouait, on y dînait et buvait fort bien à en juger par la cave".

Au nombre des familiers de cette grande demeure se trouvaient les châtelains de Nohant, de Sainte-Sévère, de Fougerolles, de Cluis, de Sarzay.... Et bien d'autres, "des bourgeois roturiers car bon nombre de nobles épousaient des filles de bourgeois de La Châtre, comme l'avait fait le Marquis de Villaines, pour redorer leur blason".

Aussi, dans ce morne réfectoire que chacun de nous connaît, défilaient autrefois beaux seigneurs rasés et poudrés à souhait et gentes dames en grandes robes à paniers et hautes coiffures enrubannées.

Puis, nos collégiens font la connaissance d'un fringant Jules Sandeau, écoutant les mauvaises langues de la ville critiquer cette jeune femme qui s'habille comme un homme, monte à cheval et qui, plus tard, en 1954, donnera son nom à leur Collège".

Jules Sandeau, un ancien élève du Collège de La Châtre

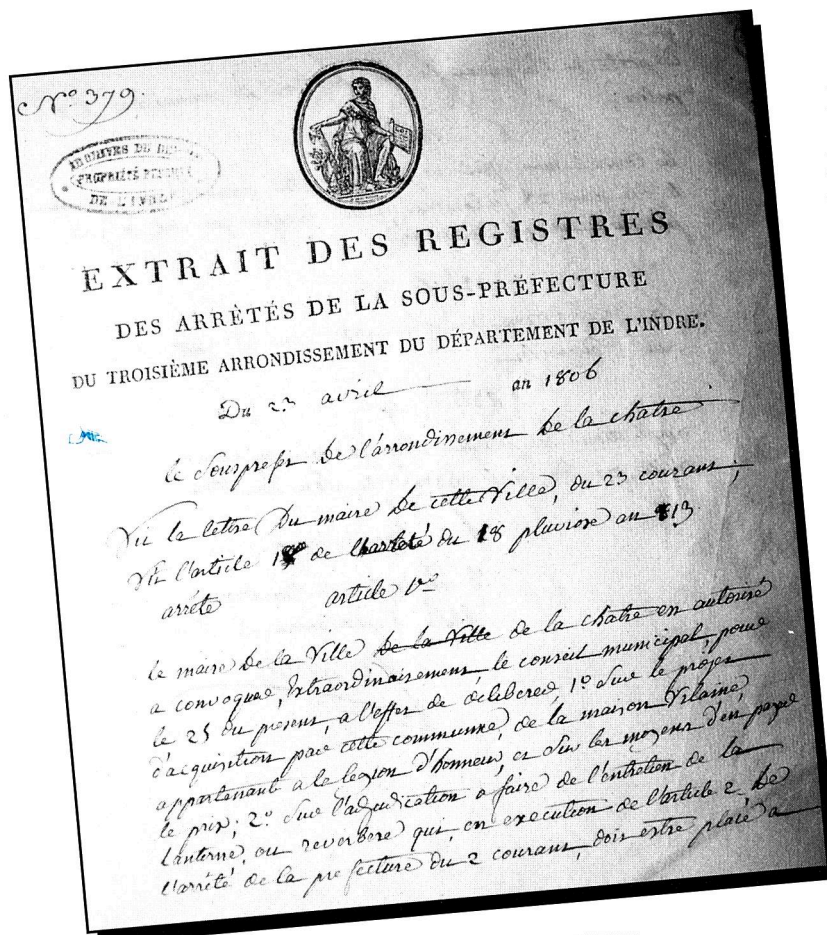


Savez-vous que, sur les bancs du (vieux) Collège de La Châtre nous avons eu un prédécesseur au destin surprenant ?

"Le pauvre cher petit Jules", comme l'appelait avec une tendre compassion La Dame de Nohant, était notre compatriote. Fils du Receveur des Finances de La Châtre, il habitait la Maison Pointue. Il avait débuté ses études secondaires dans l'ancien bâtiment de la Place Saint-Jacques (pharmacie Carré) et, à 19 ans, il avait quitté la maison paternelle pour faire son droit à Paris après un séjour de deux ans à Bourges.

C'est au cours des vacances d'été que, revenu en Berry, il se mêla à la jeunesse dorée des environs de La Châtre.

Le 20 juillet 1930, Jules Sandeau rencontre Aurore Dupin, chez Charles Duvernet, au Château du Coudray, à deux pas de Nohant et de Verneuil.



1806

Acquisition de l'Hôtel de Villaines

1806

Châteauroux, le 8. Jbre 1806.

RES. N. 3998.
DIVISION
DES DOMAINES.

ARCHIVES DE LA
PROPRIÉTÉ
DE L'INDRE

Le Préfet du Département de l'Indre,
Membre de la Légion d'Honneur,
Monsieur Nobis-Davernes,
à la Châtre.

Je vous prie de vouloir bien, Monsieur, m'adresser par la poste, par la voie de la Cour de Commerce, par laquelle vous demandez si j'ai eu l'honneur de recevoir de votre Excellence, le Ministre des Finances, l'ordre de faire graver à une Exposition de la Maison qui a été autorisée par le Roi, d'Etat, d'un Gal de la maison d'Orléans, à Paris, pour l'Etat, le 15 Mars 1806, pour l'Etat, le 15 Mars 1806.

Cet Ordre, Monsieur, ne m'est parvenu que par la voie de la Cour de Commerce; mais j'ai l'honneur de vous en adresser un exemplaire par la présente, et de vous en adresser un autre par la voie de la Cour de Commerce.

Je suis, Monsieur, avec toute la haute estime et toute la haute reconnaissance que je vous dois, votre très humble et très obéissant serviteur,
Le Préfet, J. M. de la Châtre.

1808

PROGRAMME
DES EXERCICES LITTÉRAIRES

DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA CHÂTRE,
DÉDIÉ
A MONSIEUR LE PROVEUR,
Préfet, Membre de la Légion d'Honneur, et de la
Société d'Agriculture, Commerce et Arts
du Département de l'Indre.

Respecta na perat, longi labor, irritus anni!
Régardez d'un regard nos travaux de l'année.

Pour l'An 1808.

On commencera le 13 Septembre, à dix heures du matin;
on continuera les jours suivans à la même heure. La
soirée du 15 sera consacrée au divertissement qui précèdera
la distribution des Prix.

A CHATEAU-ROUX,
DE L'IMPRIMERIE DE BRANDÉLY.

1832

COLLÈGE
COMMUNAL
de la Ville de La Châtre,*
DIRIGÉ
PAR M. J. GIRAUD, FILS,
PRINCIPAL.

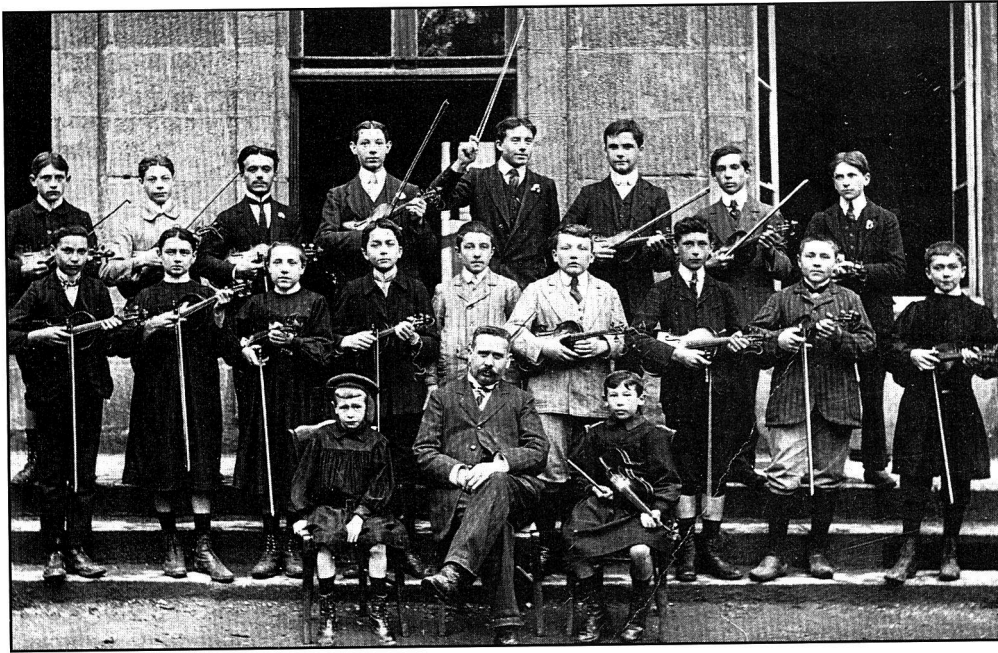
AVIS
aux Pères de Famille.

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.
(HORACE, ART POÉTIQUE).

PÉNÉTRÉ de la tâche que lui impose le besoin le plus
vivement senti de notre siècle, celui de l'instruction positive,

* La Ville de La Châtre, qui jouit de l'air le plus pur, dans un site des plus heureux et
des plus riants, doit avoir peu à craindre toute espèce d'épidémie. Le Collège, établi dans un
beau et vaste local, donne à la fois sur la ville et sur la campagne, et offre tout ce que l'on
peut désirer pour la santé et pour l'agrément des Étèves.

Le Collège a hébergé, dans l'Hôtel de Villaines, l'École Mutuelle de 1833 à 1853.
Marie-José Senet & Annette Surrault : "L'école du peuple dans l'Indre avant Jules Ferry"
Lancosme Editeur 2008



Ecole de musique

1891
**Délibération du
 Conseil Municipal
 décidant de la
 transformation
 de la salle de
 gymnastique en
 salle de physique
 et chimie**

